



Abonnement canal+

Par Alex310

Bonjour, j'ai malencontreusement souscrit à une offre canal+, c'était dans un magasin où il proposait un mois gratuit et ensuite j'ai oublié d'annuler avant de payer ce qui m'engage pour 2 ans mais je ne veux pas rester 2 ans. Je voudrais annuler l'abonnement. Y a-t-il un recours possible? Et si je fais opposition au paiement quels sont les risques? Merci

Par isernon

bonjour,
vous devez vérifier que ce que prévoit votre contrat avec canal+ en matière de résiliation.
vous pouvez sans doute bloquer le prélèvement auprès de votre banque, mais il est possible que canal+ conteste ce refus de prélèvement que vous avez autorisé.
salutations.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Les vendeurs comptent sur la négligence des clients qui "oublent" d'annuler.
Envoyez votre résiliation par courrier RAR. Si rien ne se passe, vous pouvez signaler cette pratique à la DGCCRF :
[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]

Bloquer le prélèvement avant d'avoir résolu le litige vous expose à des frais inutiles.